



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission des institutions

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 164 – Loi concernant
l’accessibilité de certains documents du Conseil exécutif ou
qui lui sont destinés

(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 13 mars 2018

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 4118-20180314

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MARDI 13 MARS 2018.....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
MOTIONS PRÉLIMINAIRES	2
AUDITION	3
ÉTUDE DÉTAILLÉE	4
REMARQUES FINALES	4

ANNEXE

I. Liste des documents déposés

Séance du mardi 13 mars 2018

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 164 – Loi concernant l’accessibilité de certains documents du Conseil exécutif ou qui lui sont destinés (Ordre de l’Assemblée le 22 février 2018)

Membres présents :

- M. Auger (Champlain), président
- M. Boucher (Ungava)
- M. Huot (Vanier-Les Rivières)
- M. Jolin-Barrette (Borduas), porte-parole du deuxième groupe d’opposition en matière d’accès à l’information
- M. Morin (Côte-du-sud) en remplacement de M. Merlini (La Prairie)
- M. Reid (Orford)
- M. Traversy (Terrebonne), porte-parole de l’opposition officielle en matière d’accès à l’information, en remplacement de M. Marceau (Rousseau)
- M^{me} Weil (Notre-Dame-de-Grâce), ministre responsable de l’Accès à l’information et de la Réforme des institutions démocratiques

Témoin :

Commission d’accès à l’information du Québec :

- M^e Jean-Sébastien Desmeules, secrétaire général
- M^e Sophie Giroux-Blanchet

Autres participants (par ordre d’intervention) :

- M. Jean-Philippe Marois, secrétaire général associé, Secrétariat à l’accès à l’information et à la réforme des institutions démocratiques
- M^e Jean-Philippe Miville, Secrétariat à l’accès à l’information et à la réforme des institutions démocratiques

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l’hôtel du Parlement.

À 10 h 03, M. Auger (Champlain) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

M. le président dépose les documents cotés CI-227 et CI-228 (annexe I).

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M^{me} Weil (Notre-Dame-de-Grâce), M. Traversy (Terrebonne) et M. Jolin-Barrette (Borduas) font des remarques préliminaires.

MOTIONS PRÉLIMINAIRES

M. Traversy (Terrebonne) propose la motion suivante :

QU'en vertu de l'article 244 de notre règlement, la Commission des institutions tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 164, Loi concernant l'accessibilité de certains documents du Conseil exécutif ou qui lui sont destinés, des consultations particulières et qu'à cette fin, elle entende dès que possible la Commission d'accès à l'information pour une durée de 45 minutes.

À 10 h 26, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 11 minutes.

Avec le consentement de la Commission, M. Traversy (Terrebonne) retire la motion.

M. Traversy (Terrebonne) propose la motion suivante :

QU'en vertu de l'article 244 de notre règlement, la Commission des institutions tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 164, Loi concernant l'accessibilité de certains documents du Conseil exécutif ou qui lui sont destinés, des consultations particulières et qu'à cette fin, elle entende dès que possible la Commission d'accès à l'information pour une durée de 45 minutes réparti comme suit, 10 minutes d'exposé pour la Commission d'accès à l'information, 17 minutes 30 secondes pour le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle et 7 minutes 30 secondes pour la 2^{ème} opposition.

Un débat s'engage.

Il est convenu de procéder au débat sur la motion sous la forme d'une période d'échanges entre les membres.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. Marois de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 11 h 16, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 16 minutes.

Après débat, la motion est adoptée.

Il est convenu de permettre une discussion générale.

Une discussion générale s'engage.

À 11 h 21, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 11 h 44, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

À 19 h 30, la Commission reprend ses travaux.

AUDITION

La Commission entend la Commission d'accès à l'information du Québec.

À 20 h 09, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Un débat s'engage.

À 20 h 28, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 21 h 03, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Il est convenu de permettre à M^c Miville de prendre la parole.

Après débat, l'article 1 est adopté.

Article 2 : Après débat, l'article 2 est adopté.

Article 3 : Après débat, l'article 3 est adopté.

Article 4 : Après débat, l'article 4 est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M. Auger (Champlain) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M. Jolin-Barrette (Borduas), M. Traversy (Terrebonne) et M^{me} Weil (Notre-Dame-de-Grâce) font des remarques finales.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

À 21 h 33, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au jeudi 15 mars 2018, à 13 heures, où elle entreprendra un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Carolyne Paquette

Pierre Michel Auger

CP/vb

Québec, le 13 mars 2018

ANNEXE I

Liste des documents déposés

Liste des documents déposés

- Commission de l'Accès à l'information. [Avis sur le projet de loi n° 164, Loi concernant l'accessibilité de certains documents du Conseil exécutif ou qui lui sont destinés]. 13 mars 2018. 11 pages. Déposé le 13 décembre 2018. CI-227
- Protecteur du citoyen. [Lettre sur le projet de loi n° 164, Loi concernant l'accessibilité de certains documents du Conseil exécutif ou qui lui sont destinés]. 13 mars 2018. 3 pages. Déposé le 13 décembre 2018. CI-228